

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2026-dec-31

DECISION

PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA PREFECTURE DES YVELINES ET LA VILLE DE CHANTELOUP LES VIGNES AU TITRE DE LA CITE EDUCATIVE POUR L'ANNEE 2026

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026, donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la cité éducative de Chanteloup-les-Vignes du 5 décembre 2024,

Vu le comité de pilotage du 11 février 2026 validant le plan d'action 2026 porté par la ville,

Vu la convention de subvention transmise par l'Etat pour le financement de 10 actions au titre de la cité éducative 2026 portées par la ville pour un montant de 191 500€ :

- Plaisir de lire, plaisir de jouer : apprendre dès la maternelle au sein de la CE
- Coordination de la cité éducative
- En musique Chanteloup-les-Vignes
- Les valeurs du sport en co-éducation
- Plan de formation interprofessionnel à la conduite du changement
- Accompagnement des lycéens vers des parcours de réussite
- L'appropriation du numérique comme outil éducatif
- Partage des valeurs de la République et laïcité
- Communication et valorisation de la CE de Chanteloup-les-Vignes
- Expérimentation soutien au travail personnel de l'enfant – Etude

Considérant la nécessité de signer une convention pour percevoir les subventions de l'Etat

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SIGNER une Convention de subvention au titre de la Cité Educative entre la Ville de Chanteloup-les-Vignes et la Préfecture des Yvelines pour l'année 2026, à hauteur de 191 **500 €**.

Article 2 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 section fonctionnement.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 7 juillet 2026